



Photo : D. GEST

Méthode de comptage

Le suivi des populations de lièvres s'effectue entre les mois de janvier et de février, selon la méthode des EPP (Echantillonnages par Points avec un Projecteur). Trente nuits sont nécessaires pour procéder à ce suivi réparti sur 250 points.

Cette méthode d'échantillonnage effectuée depuis 2012, est essentielle pour étudier la dynamique des populations. En effet, elle permet d'estimer un indice d'abondance de l'effectif reproducteur. En regroupant les observations de l'ensemble des points, nous pouvons calculer une moyenne de lièvres observés par point sur l'ensemble des communes concernées. C'est l'évolution de cet indice qui traduit les changements d'effectifs de ces populations.

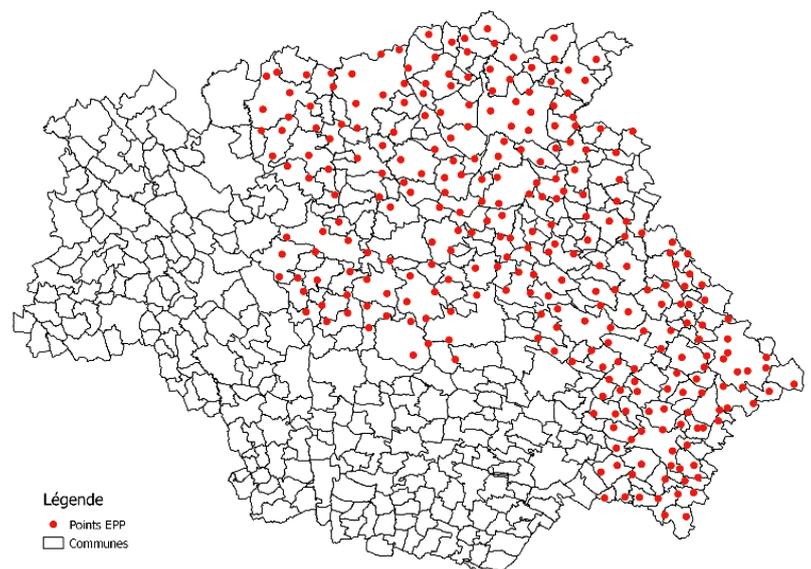


Fig.1 : Carte des points de comptage

Unités de Gestion

UNITES DE GESTION LIÈVRE (UGL)

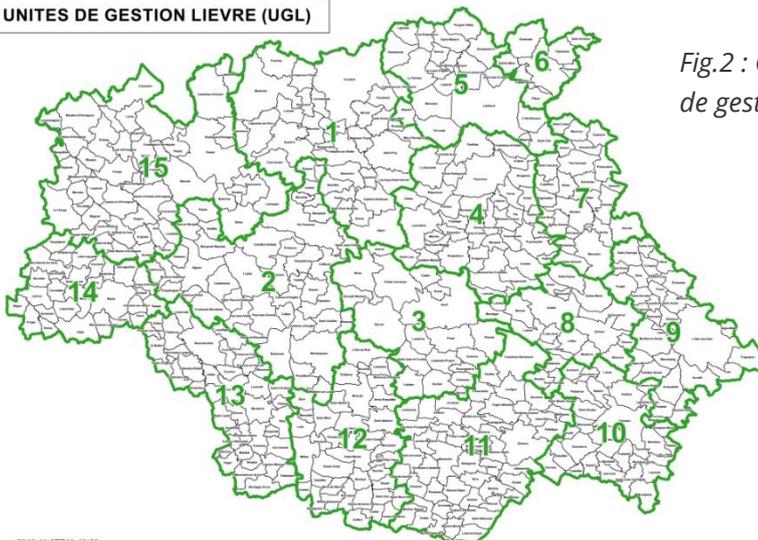


Fig.2 : Carte des unités de gestion Lièvre

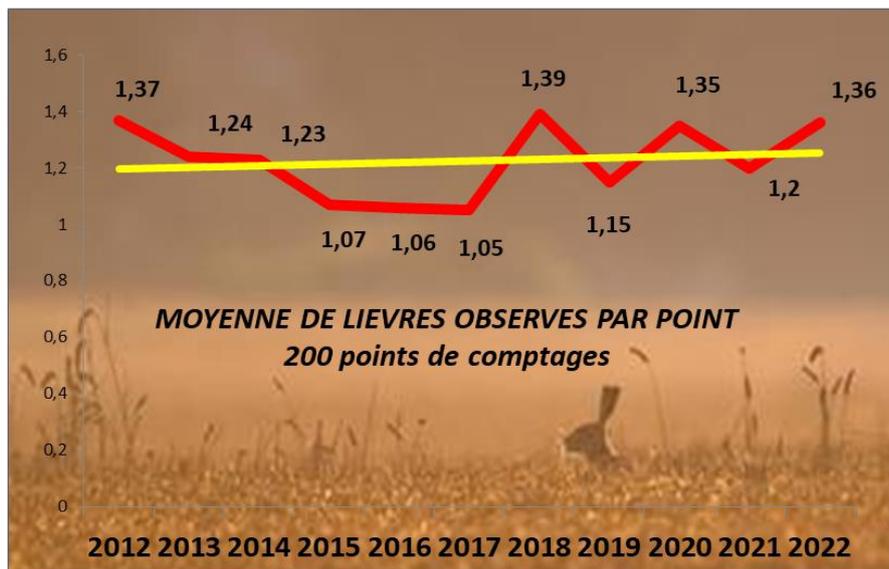
Pour améliorer la gestion, des unités de gestion ont été définies. Elles permettent de mieux tenir compte de la capacité d'accueil des milieux et de la dynamique des populations. On compte 15 unités de gestion pour le département.

Résultats

La moyenne de lièvres observés par point est de 1,36 contre 1,2 l'année dernière. Un résultat légèrement à la hausse.

Les données recueillies depuis dix ans révèlent une certaine stabilité. Toutefois, on constate cette année encore de forte variation entre les secteurs de recensement avec des valeurs allant de 0,91 lièvre par point à 2,25.

Fig.3: Moyenne de lièvres observés par point tous secteurs confondus

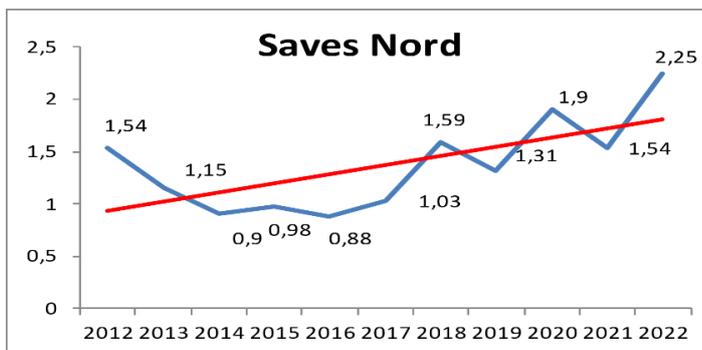


Analyse par secteur

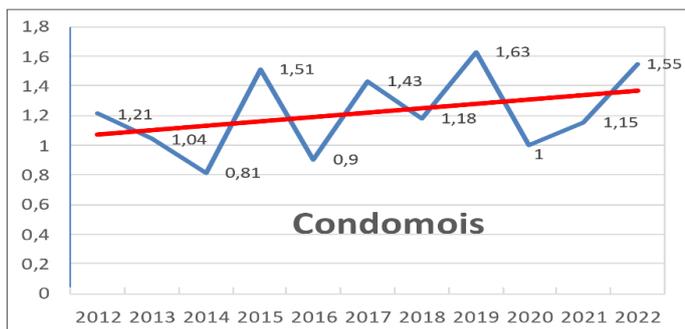
Le Savès Nord

L'augmentation la plus spectaculaire est enregistrée dans la région du Nord Savès (Cologne et l'Isle-Jourdain) avec une moyenne de 22 lièvres vus pour 10 points de comptage.

Ces résultats sont révélateurs des efforts de gestion mis en place par les sociétés de chasse.



Le Condomois

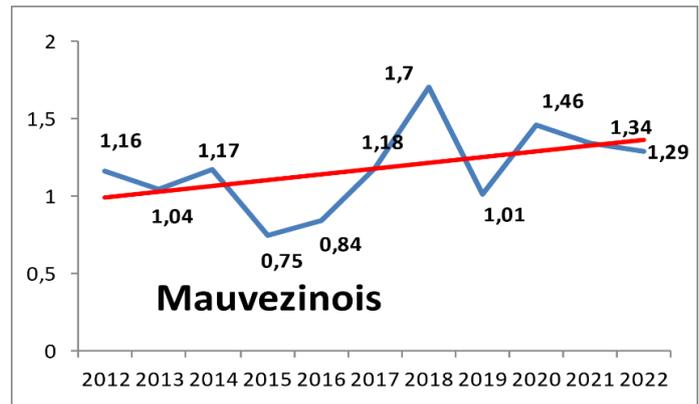


Une augmentation des observations et une dynamique à la hausse également pour le secteur du Condomois (Valence-sur-Baïse, Condom et Montréal).

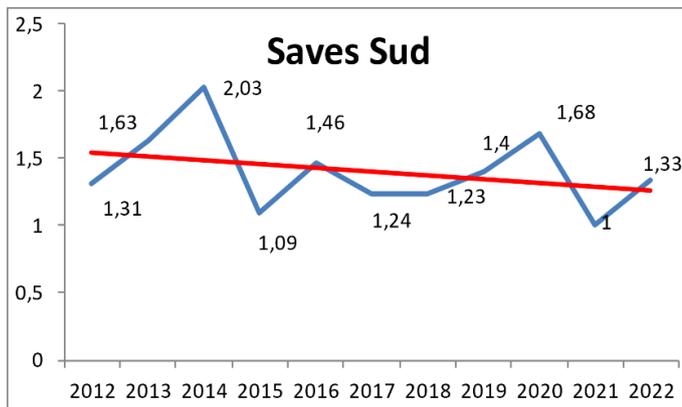
Le Mauvezinois

Pour la deuxième année consécutive les observations sont à la baisse pour le secteur du Mauvezinois (Mauvezin et Gimont).

La tendance est cependant à la hausse.



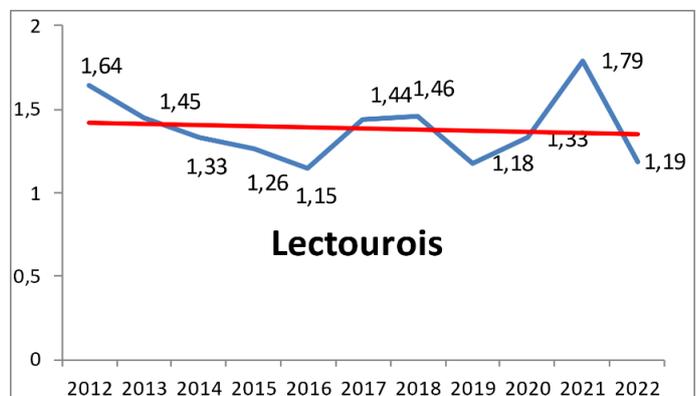
Le Savès Sud



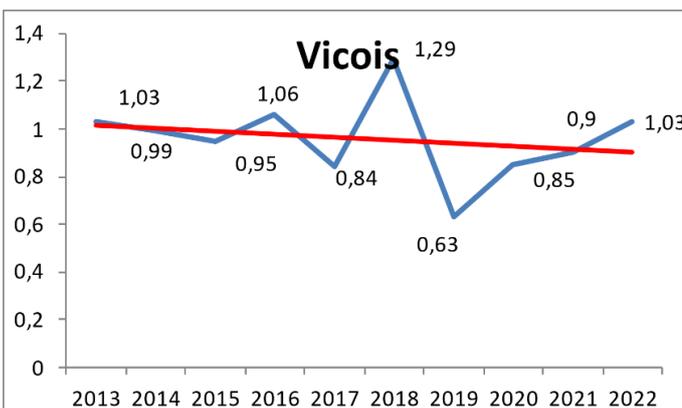
Après une chute des observations en 2020 sur le secteur du Savès sud (Lombes et Samatan), résultat le plus bas en 10 ans, le taux de rencontre est à nouveau supérieur à 1. Cette année, 104 lièvres ont été observés. Toutefois, il faut rester vigilant, la tendance sur ce secteur est à la baisse.

Le Lectourois

C'est dans le secteur du Lectourois (Lectoure et Miradoux) que la baisse des observations est la plus forte avec une diminution de 33 % du nombre de lièvres vus. Un chiffre qui se rapproche des résultats de l'année 2016 ! La tendance est plutôt stable.



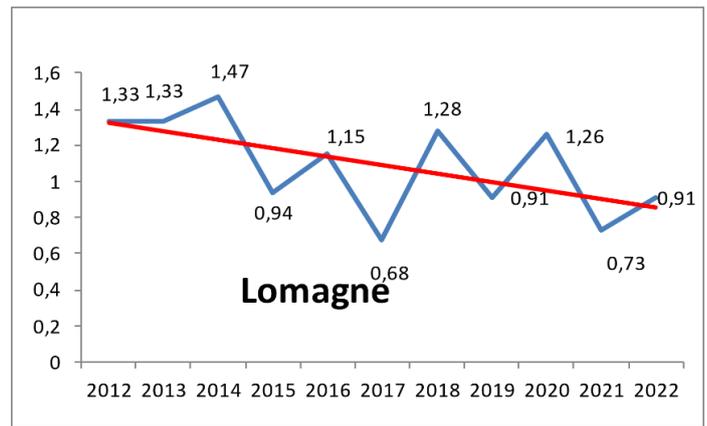
Le Vicois



Pour la troisième année, on constate une hausse des observations pour ce secteur avec une moyenne de 1,03 lièvre par point (résultats similaires à la première année de comptage). Le taux de rencontre sur ce secteur depuis dix ans reste faible : inférieur voir égal à 1. Et, la dynamique est à la baisse.

La Lomagne

La situation reste préoccupante sur ce secteur (Fleurance et Auch Nord) malgré une légère augmentation des observations pour cette année, la dynamique est en forte baisse sur ce secteur, le taux de rencontre est inférieur à 1. La gestion du lièvre reste primordiale pour conserver des populations naturelles.



Réglementation saison 2022-2023

Sur le plan réglementaire, nous conservons cette saison un Prélèvement Maximum Autorisé (P.M.A.) départemental de 3 lièvres par an et par chasseur, avec obligation d'annoter le carnet de prélèvements. La commission petit gibier de la FDC 32 examinera en détails les résultats de comptage et pourra (comme pour la saison 2020 /2021) diminuer le quota du P.M.A. sur certaines unités de gestion.

Chaque association de chasse a également la possibilité de réduire la P.M.A. départemental à l'échelle d'une ou de plusieurs communes. Une enquête vous sera adressée début mai.

Par ailleurs, si à l'intérieur d'une même Unité de Gestion, le nombre d'adhérents qui souhaitent réduire le P.M.A. départemental (fixé à 3) dépasse les 66 %, cette réduction sera appliquée à l'ensemble des communes qui composent cette Unité de Gestion. La liste de ces zones sera réalisée après que l'ensemble de nos adhérents auront été interrogés sur leur choix de gestion.

Dates d'ouverture et de fermeture :

La date d'ouverture de la chasse est prévue le dimanche 16 octobre 2022. La fermeture interviendra le dimanche 25 décembre 2022.



Photo : François SABATHE